

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/10/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/10/2012

Délibération n° D-2012-497

**Animations périscolaires - Demande de subvention auprès de
la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre du
Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Annie COUTUREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne LABBE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Madame Delphine PAGE, Madame Gaëlle MANGIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Elsie COLAS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Jérôme BALOGÉ, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés :

Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

Direction de l'Education

**Animations périscolaires - Demande de subvention
auprès de la Communauté d'Agglomération de Niort
dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Le cadre des orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est de contribuer au développement urbain et social des quartiers, d'intégrer et de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs existants sur les territoires distincts, parallèlement aux objectifs prioritaires fixés : Programme de Renouvellement Urbain et Social (PRUS).

Permettre au parent d'accompagner au plus près son enfant dans son parcours au vu de ses compétences reste l'objectif général à atteindre.

Ainsi, les nouvelles orientations opérationnelles du volet « Parentalité/Réussite Educative » proposent de :

- Favoriser le développement harmonieux de l'enfant dès son plus jeune âge et valoriser ses compétences,
- Cultiver les relations réciproques de confiance entre les familles et les institutions,
- Renforcer la cohérence des interventions des différents professionnels,
- Conforter l'articulation avec la Réussite Educative.

Le renforcement du dispositif d'accompagnement à la scolarité dans les 3 écoles de la Zone d'Education Prioritaire :

- Ernest Pérochon
- Emile Zola,
- Jean Zay

participe à la volonté de revaloriser cette zone urbaine fragile.

L'accueil périscolaire est l'outil opérationnel du développement de la politique éducative et culturelle, en termes de dynamique et de réalisations.

Ces actions spécifiques s'inscrivent dans une continuité et conduisent la Ville de Niort à solliciter à nouveau une participation financière de 30 000 euros auprès de la Communauté d'Agglomération de Niort au titre de l'année 2013, dans le cadre du CUCS au titre du volet « Parentalité/Réussite Educative » dont le dispositif vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et l'agglomération, à améliorer la vie quotidienne des habitants, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'intégration des populations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou le Conseiller municipal spécial délégué :
- à solliciter le versement d'une subvention d'un montant le plus élevé possible à concurrence de 30 000 euros ;
- à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAN ;

- à signer, le cas échéant, la convention de subventionnement à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
Le Conseiller spécial délégué

Signé

Patrick DELAUNAY